

Escroquerie

Bah Mamadou, faux concessionnaire d'automobiles, interpellé

AEE
Libreville/Gabon

RESSORTISSANT sénégalais, Bah Mamadou vient de voir son manège stoppé par les éléments de la Brigade spéciale de police judiciaire (BSPJ) du tribunal de Libreville. En effet, le mis en cause louait des véhicules auprès des particuliers, qu'il vendait par la suite à d'autres, en leur faisant croire qu'il est concessionnaire

d'automobiles. Son manège consistait tout simplement à coller l'annonce "A vendre" sur le pare-brise et à circuler dans la ville. Jusqu'à ce qu'un client soit trouvé. Et nombreux sont ceux qui ont mordu à l'hameçon tendu par le sujet sénégalais. A l'instar de cet officier militaire en service à la sécurité pénitentiaire. Alléché par une de ces propositions de vente, il se rapproche de Bah Mamadou et lui fait part de son souhait d'acquiescer un véhicule. Les deux

parties tombent d'accord sur le prix: ce sera 2 millions de francs. L'officier verse la moitié de la somme, tout en faisant la promesse de solder la dette, dans les deux jours suivant la transaction. Il prend tout de même soin de garder les documents de la voiture. Bah ne voit aucun inconvénient qui accepte volontiers. Seulement voilà, le jour convenu pour conclure le marché, le pseudo-concessionnaire n'est plus joignable au téléphone. Le

militaire entreprend une véritable chasse pour retrouver Bah Mamadou. Deux semaines passent sans la moindre trace de l'intéressé. Un jour, il reconnaît le véhicule que Bah voulait lui vendre en stationnement dans la ville, avec au volant un ressortissant malien. Celui-ci, abordé par l'officier militaire, lui déclare être le propriétaire de l'automobile. Le malheureux comprend qu'il a été roulé. Il saisit alors les agents de la

BSPJ. Finalement, Bah Mamadou tombe dans la souricière tendue par les agents, et se fait prendre. Lors de l'interrogatoire au poste, il a reconnu les faits en promettant même à la victime de lui rembourser dans les brefs délais. En attendant, il a été présenté devant le parquet et placé sous mandat de dépôt.

Bah Mamadou, le présumé escroc rattrapé.



Photo : AEE

... Et aussi

Sacramento Patcheco prétendait détenir du matériel de bâtiment

COE
Libreville/Gabon

INTERPELLÉ le jeudi 7 janvier dernier à Plein-Ciel, vers 9 heures, par la Direction générale des recherches (DGR), Sacramento Patcheco, de nationalité santoméenne, âgé de 51 ans, domicilié à Plaine-Orety et exerçant comme maçon et pêcheur, est accusé d'avoir soutiré une somme de 250 000 francs à sa voisine pour une prétendue livraison de

tôles bacs. Il a été présenté le vendredi 15 janvier dernier devant le parquet, avant d'être placé sous mandat de dépôt à la prison centrale de Libreville. Selon l'enquêteur en charge du dossier, Sacramento Patcheco serait passé maître dans l'art de fournir à ses "clients" du matériel fictif de bâtiment: tôles, peinture, lattes, carreaux, etc. Son mode opératoire consistait, pour mettre ses victimes en confiance, à satisfaire dans un premier temps les petites commandes, avant de viser gros.

Sa dernière victime est sa voisine, alléchée par l'opportunité de se faire des matériaux de construction d'aussi près. Elle passe donc une commande de 19 tôles bacs auprès de Sacramento. Trois semaines plus tard, elle verse un acompte de 60 000 francs, promettant de régler le reste de la somme exigée après livraison. Quelques jours plus tard, Sacramento Patcheco appelle sa "cliente" et lui demande de le rejoindre pour verser le reliquat afin de recevoir le matériel. Mais une fois au lieu du rendez-

vous, l'intéressé est invisible. La dame se rend à l'évidence: elle s'est faite gruger. Et depuis lors, le mis en cause ne sera plus aperçu. Sauf que sa victime, qui ne tient nullement à se faire plumé, décide de se mettre activement à sa recherche. C'est ainsi que Sacramento finit par se faire pincer chez lui. Mis devant le fait accompli, il se perd en plates excuses, avant de disparaître une nouvelle fois pour aller se réfugier chez sa petite-amie, au quartier Plein-Ciel.

Saisi par une plainte à son sujet, les éléments de la DGR mènent des investigations qui vont les conduire jusqu'au filou. Arrêté et conduit au poste, Sacramento Patcheco affirme avoir, lui aussi, été victime d'une arnaque de la part de ses fournisseurs dont il ne détient curieusement pas, selon lui, les contacts. Il n'en faut pas plus pour que les gendarmes, qui en ont vu d'autres, comprennent qu'ils ont en face d'eux un escroc. Sacramento Patcheco se trouve actuellement en détention



Photo : COE

Sacramento Patcheco, l'escroc présumé.

préventive à la maison d'arrêt de Libreville.

Profitant de l'absence de son propriétaire Steeven Yoba dérobe des effets dans une habitation

COE
Libreville/Gabon

STEEVEN Yoba, Gabonais de 26 ans, sans emploi et domicilié à Petit-Village, sis en face de l'école de gendarmerie, dans la commune d'Owendo, a été interpellé le vendredi 15 janvier dernier par la brigade de la Sétrag. En effet, son nom aurait été cité dans une affaire de vol perpétré à Ndjolé. De plus, certains effets, fruit de ce vol, auraient été retrouvés en sa possession. R.L., la victime, un Gabonais de 51 ans situe les faits entre le 1er et 10 janvier 2016. Il raconte que, par manque de place dans le logement qu'il occupe à Francheville, sa nouvelle affectation, il avait été contraint de laisser provisoirement la plupart de ses biens dans son ancienne habitation de Ndjolé. Quelque temps après, il envoie un de ses fils pour les récupérer. Une fois sur place, le jeune homme se fait aider par certains de ses amis du quartier. Mais ce qu'il ignore, c'est que ces affaires, qui ne sont pas enlevées en totalité, intéressent l'un d'eux. Celui-ci, après le départ du fils envoyé, mettra donc à exécution son



Photo : COE

Steeven Yoba cité dans une affaire de vol à Ndjolé, ici avec le matériel qu'il affirme avoir acheté auprès du voleur présumé.

projet, en cassant la maison inoccupée. Lorsque R.L. décide de se rendre à son tour à Ndjolé, il est surpris de trouver la porte centrale entrouverte. Un tour dans les différentes pièces de l'habitation et le constat est clair: plusieurs effets ont disparu. Il saisit alors la brigade de gendarmerie. Les investigations menées conduisent vers un jeune homme, connu dans le coin comme un voleur invétéré. Conduit à la brigade, il reconnaît les faits et cite deux complices présumés, parmi lesquels Steeven Yoba, donné comme étant en fuite à Libreville, avec un complice, en possession de certains effets emportés. Sur la base de ces informations, la brigade Sétrag d'Owendo est contactée le jeudi 14 janvier par celle de

Ndjolé. Après enquêtes, les deux jeunes gens sont appréhendés chez leur ancien employeur, où ils se trouvent pour réclamer leurs indemnités, suite à une mesure de licenciement, écopée quelque temps auparavant, pour motif économique. Conduits au poste, Steeven Yoba reconnaît avoir acheté une bouteille de gaz, un écran plasma, un décodeur et un DVD, auprès d'un jeune homme à Ndjolé, où il s'était rendu pour récupérer ses effets personnels. Mais, il nie avoir été dans le coup, avec le jeune homme, auteur présumé du vol et qui lui a vendu les appareils, ou avec son ami qui a été appréhendé avec lui. Steeven Yoba devrait être mis à la disposition de la brigade de Ndjolé pour compétence.





COMMUNIQUÉ

La Société Airtel Gabon invite son aimable clientèle ayant des factures exigibles à bien vouloir régulariser leur paiement au plus tard le 25 janvier 2016.

Passé ce délai, Airtel Gabon procédera à la suspension de ses services.

Airtel Gabon remercie sa clientèle de sa bonne compréhension.

La Direction.